

Faire de la petite restauration sur son stand

OBJECTIFS

Connaitre la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques à mettre en oeuvre pour proposer des assiettes saines

ENJEUX

il existe une obligation règlementaire faite aux opérateurs de la restauration commerciale de suivre une formation à l'hygiène alimentaire. Cette formation est encadrée par un référentiel précis qui répond à un décret publié en 2011. A l'issue de cette formation une attestation vous sera délivrée par le CFPPA qui vous permettra d'être en règle.

CONTENU

- Présentation de la réglementation sanitaire en vigueur :
- Rappel sur la microbiologie alimentaire et les dangers microbiens
- Les bonnes pratiques d'hygiène: protocole de nettoyage et de désinfection, gestion des températures (telle que la maîtrise de la chaîne du froid), lutte contre les nuisibles et potabilité de l'eau
- Règles d'hygiène lors de la transformation et la commercialisation des produits
- Application de la méthode HACCP
- Traçabilité et gestion des produits non conformes
- DLC-DLUO
- Étiquetage des denrées

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

Agribio 06

DURÉE : 2 jour(s)

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION

Aucune

RENSEIGNEMENTS

Nolwenn Yobé
agribio06-technique@bio-provence.org
Agribio 06
Box 58 - MIN Fleurs 6
06 296
NICE Cedex 3
Tel. 04 89 05 75 47

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
16/02/2017	06000 Alpes-Maritimes	Claire Julien

THÈMES

Commercialisation

Transformation

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))